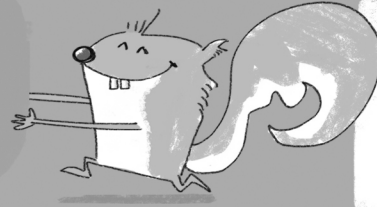




## BON À SAVOIR :

Le précompte professionnel est un impôt sur les revenus, payé petit à petit, à l'avance. Quand on reçoit des allocations de mutuelle ou de chômage, le précompte perçu à la source n'est pas suffisant. Il faut donc être prudent et prévoir que le calcul des impôts, l'année suivante, constituera un rectificatif : mettez de l'argent de côté en prévoyance !

Pour un crédit à la consommation, le délai pour changer d'avis et se rétracter est de 14 jours, à communiquer par lettre recommandée au prêteur.



Mes n° de tél. utiles :

## 2.8 IMPÔTS, CRÉDITS, FRAIS IMPORTANTS, ÉPARGNE



Type de dépense	Facture mensuelle	Facture annuelle
Épargne		
Impôts (si je prévois que je vais devoir payer un supplément)		
Frais d'avocat		
Travaux, ... (voir aussi Panier 2.1)		
Crédit, prêt à tempérament (pas le prêt hypothécaire : voir Panier 2.1)		
Réserve pour accidents, imprévus		
Frais bancaires (carte VISA, intérêts de découvert, ...)		
Autres		
<b>TOTAL = €</b>	<b>Total/mois = Tm</b>	



Opération de mensualisation : Je divise le Ta par 12 >  $Ta/12 =$

Si je n'ai pas de Facture annuelle, alors :  $Tm =$

Si j'ai une Facture annuelle, alors :  $Tm + Ta/12 =$

Si je veux anticiper petit à petit : Provision à mettre de côté chaque mois =  $TOTAL\ 2.8 =$



\* Si je connais déjà les montants, je vais directement à la case Total avec le lièvre, sinon, j'avance avec la tortue, étape par étape